



Flashnews | Novembre 2022

CARDIF LUX VIE OBTIENT LE LABEL LUXFLAG « ESG INSURANCE PRODUCT » POUR SES PRODUITS D'ASSURANCE PENSION

Chers Partenaires,

Cardif Lux Vie est fière d'annoncer que ses contrats OptiPension+ et MyPension+ ont obtenu le label « LuxFLAG ESG Insurance Product ». Ce sont ainsi les premiers contrats d'assurance pension (dépendant de l'article 111bis LIR) 100% ISR (Investissement Socialement Responsable) au Luxembourg.



Les convictions de la Compagnie et sa sensibilité aux enjeux sociétaux et climatiques sont fortes. Ce label, unique en Europe au niveau des produits d'assurance, confirme que Cardif Lux Vie est parmi les premiers acteurs de la finance durable sur le marché de l'assurance vie au Luxembourg.

Concrètement, ce label* garantit aux clients souhaitant se construire un plan de retraite plus durable, que leurs attentes en matière Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) sont prises en compte, notamment grâce à la transparence des informations transmises et au panel de supports proposés, exclusivement sélectionnés par Cardif Lux Vie pour leurs critères de durabilité (Fonds Général, Fonds Internes Collectifs ou Fonds d'investissement sélectionnés).

Par exemple dans la gestion du Fonds Général, la Compagnie a intégré depuis 2008 des critères ESG à ses choix d'investissement. Concrètement, cela se traduit, au-delà la prise en compte des exclusions sectorielles du Groupe BNP Paribas, par l'analyse systématique de l'ensemble des sous-jacents du portefeuille avec l'application d'un filtre ESG. De plus, la sélection des titres vifs est soumise à une approche dite de « Best In Class » à l'intérieur des secteurs non exclus. Enfin, sont écartées de l'univers d'investissement les sociétés dont l'empreinte carbone et la notation de transition énergétique sont les plus mauvaises, répondant ainsi à une volonté de privilégier les entreprises capables de faire évoluer leur modèle vers un monde bas carbone. Le Fonds Général de Cardif Lux Vie est donc classé Article 8 conformément à la réglementation SFDR.

* Label d'application pour une année entre le 1^{er} octobre 2022 et le 30 septembre 2023.



« L'obtention de ce label s'inscrit dans la stratégie engagée par Cardif Lux Vie pour devenir un assureur, un investisseur et un employeur plus responsable. Dans les temps qui viennent et en collaboration avec ses partenaires, la Compagnie poursuivra ses efforts en matière de développement de solutions responsables afin de contribuer à la construction d'un avenir plus durable » souligne Charles Degen, membre du Comité Exécutif et Directeur Développement & Marché Local de Cardif Lux Vie.

Isabelle Delas, CEO de LuxFLAG, ajoute : « Nous sommes heureux que les contrats OptiPension+ et MyPension+ aient obtenu le label LuxFLAG « ESG Insurance Product ». Ce label est reconnu pour sa haute exigence et son évaluation rigoureuse des stratégies d'investissement, des critères ESG utilisés et de transparense des fonds intégrés dans les contrats d'assurance vie. Ces critères fondamentaux sont déterminants pour l'obtention du label ».

Pour toute question en lien avec la présente communication, nous vous invitons à prendre contact avec vos interlocuteurs habituels.

Ce document a été rédigé en fonction des dispositions législatives, réglementaires et de la jurisprudence en projet ou connues à la date de sa rédaction. En conséquence, ce document ne saurait en aucun cas être compris ni comme un quelconque conseil juridique, financier ou fiscal donné au lecteur ; ni comme une sollicitation à vendre ou acheter un produit financier ou un produit d'assurance. L'objet du document ayant comme finalité de transmettre de l'information, il ne saurait, de ce fait, engager la responsabilité de son auteur. L'information transmise n'a en aucun cas vocation de se substituer aux connaissances et compétences du lecteur et il est vivement recommandé de solliciter les conseils d'un professionnel indépendant et qualifié. Dans le cadre de cet envoi, Cardif Lux Vie, en tant que responsable de traitement, est amenée à traiter vos données à caractère personnel protégées par le Règlement (UE) général sur la protection des données n°2016-679. Le traitement de ces données à caractère personnel est effectué en conformité avec la Notice « protection des données » qui contient l'ensemble des informations que Cardif Lux Vie doit fournir et qui se trouve sous le lien : <https://cardifluxvie.com/mentions-legales>.